Annexe 1

SYSTEME COLORIMÉTRIQUE CIE-LAB

(cf schéma page suivante)

La Commission internationale de l'éclairage (CIE) a mis au point en 1976 le système colorimétrique CIE-LAB, maintenant répandu, où la couleur est définie par les cordonnées cartésiennes L*, a* et b* (ou les coordonnées cylindriques L*, C* et h*(1)), avec L représentant la clarté psychométrique (ou luminosité ou luminance), a et b les paramètres de chromaticité (ou composantes chromatiques).

Ces trois coordonnées se situent dans l'espace, sur les axes suivants :

- Coordonnée L*: axe de la clarté gradué en valeur absolue de O (noir) à 100 (blanc) ; cet axe est perpendiculaire au plan (a* b*), appelé plan de chromaticité, sur lequel se situent les 2 autres axes.

- coordonnée a*: axe Rouge-Vert ;

- coordonnée b*: axe Jaune-Bleu.

La différence ou écart de couleur se mesure par la distance entre l'échantillon et le spécimen de référence. Cette distance est calculée par sa projection sur les trois axes.

Ecart sur L* = ΔL*	écart positif: l'échantillon est plus clair
	écart négatif : l'échantillon est plus foncé
Ecart sur a* = Δa*	écart positif: l'échantillon est plus rouge
	écart négatif : l'échantillon est plus vert
Ecart sur b* = Δb*	écart positif: l'échantillon est plus jaune
	écart négatif : l'échantillon est plus bleu

(1) En coordonnées cylindriques L* représente toujours la clarté, C* la chroma (ou saturation) et h* l'angle de la teinte (ou tonalité chromatique)

Annexe 1 (suite)
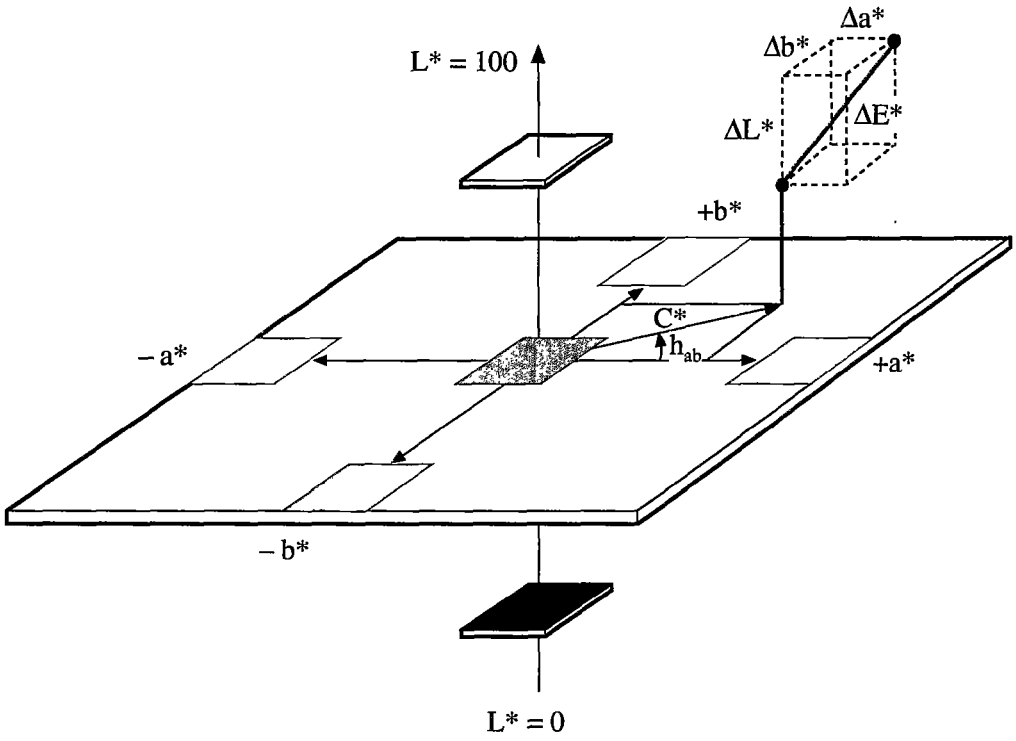
SYSTEME COLORIMÉTRIQUE CIE-LAB